

Envoyé en préfecture le 09/07/2024

Reçu en préfecture le 09/07/2024

Publié le 10/07/2024

ID : 025-493901102-2024/621-DEL2024_CA_53-DE

Le Directeur,
C. MOUGEOT

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DOUBS BFC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 21 juin 2024

Délibération n°53

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents ou représentés : 25

Nombre de votants : 25

Vote pour : 25

Vote contre :

Abstention :

Date de convocation : 23 mai 2024

Membres présents :

Président : M. ALPY

Conseil Départemental du Doubs / Jura : Mme BRAND – Mme CHOUX – M. DALLAVALLE – Mme GUYEN – M. MAIRE DU POSET

Communautés d'agglomération, urbaines :

Mme BARTHELET – M. FROEHLI – M. GUY – M. MICHAUD – Mme PRESSE – Mme SAUMIER

Communautés de communes : M. ALPY – M. BRAND – M. DEQUE (suppléant de M. BOUVERET) – M. JOUVIN

Membres excusés et représentés :

Conseil Départemental du Doubs / Jura / Territoire de Belfort : M. BEAUDREY (pouvoir à Mme GUYEN) – M. BILLOT (pouvoir à M. MAIRE DU POSET) – M. MOLIN (pouvoir à Mme CHOUX) – Mme ROGEBOSZ (pouvoir à Mme BRAND)

Communautés d'agglomération, urbaines : M. BODIN (pouvoir à Mme PRESSE) – M. BOURQUIN (pouvoir à M. FROEHLI) – M. LIME (pouvoir à Mme BARTHELET)

Communautés de communes : M. BOUVERET (suppléé par M. DEQUE) – M. FAIVRE-PIERRET (pouvoir à M. JOUVIN) – Mme ROGNON (pouvoir à M. BRAND)

OBJET : CONVENTION ATTRIBUTAIRE DE SUBVENTION

Convention attributaire de subvention site MFR à FAUVERNEY – Fonds vert

Lors de sa séance du 6 décembre 2023, le Conseil d'Administration a autorisé l'acquisition de la friche MFR à Fauverney pour un prix de 200 000 €. Cette acquisition s'inscrit dans un programme de travaux important (démolitions, désamiantage...).

Au terme de l'appel à projet 2024 du fonds vert, le dossier est éligible au fonds vert au titre du recyclage foncier (pour des travaux de démolition désamiantage et de l'aménagement du site). Une enveloppe a donc été sollicitée par l'EPF et la commune de Fauverney pour couvrir le déficit d'opération. Le montant attendu était de 1 542 000€ pour un montant obtenu de 845 850€.

Il est donc proposé la signature de la convention correspondante.

Convention attributaire de subvention friche industrielle CHARPIOT à DELLE – Fonds vert

Lors de sa séance du 15 février 2024, le Conseil d'Administration a autorisé l'acquisition de la friche Charpiot à Delle pour un prix de 930 000 €. Cette acquisition s'inscrit dans un programme de travaux important (démolitions, désamiantage...).

Au terme de l'appel à projet 2024 du fonds vert, le dossier est éligible au fonds vert au titre du recyclage foncier (pour des acquisitions foncières et des études pré-opérationnelles). Une enveloppe a donc été sollicitée par l'EPF et la commune de Delle pour couvrir le déficit d'opération. Le montant attendu est de 430 000€.

Il est donc proposé la signature de la convention correspondante.

Convention attributaire de subvention carrefour RD34/RD38 à SAINT SAULGE – Fonds vert

Lors de ses séances du 22 Février 2023, du 6 Avril 2023 et du 21 Septembre 2023, le Conseil d'Administration a autorisé l'acquisition de divers bâtiments sis à Saint Saulge dans le cadre du projet urbain du carrefour RD34/RD38. Ces acquisitions s'inscrivent dans un programme de travaux importants (démolitions, désamiantage...).

Au terme de l'appel à projet 2024 du fonds vert, le dossier est éligible au fonds vert au titre du recyclage foncier (pour des travaux de démolition désamiantage et frais d'étude). Une enveloppe a donc été sollicitée par l'EPF et la commune de St Saulge pour couvrir le déficit d'opération. Le montant attendu est de 222 770€.

Il est donc proposé la signature de la convention correspondante.

Envoyé en préfecture le 09/07/2024

Reçu en préfecture le 09/07/2024

Publié le

ID : 025-493901102-20240621-DEL2024_CA_53-DE



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
après en avoir délibéré

PREND ACTE

- de la signature, par le directeur, des conventions attributives de subventions relatives :
 - au projet de la reconversion d'une friche industrielle en vue de la création d'une polarité de proximité située sur la commune de Fauverney (21).
 - au projet de la reconversion d'une friche industrielle en vue de la création d'un EHPAD sur la commune de Delle (90).
 - au projet urbain du carrefour RD34/RD38 situé sur la commune de Saint Saulge (58).

Pour extrait conforme,

Le Président,

Philippe ALPY